Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20120924-VD20122409-053-DE

Date de télétransmission : 28/09/2012 Date de réception préfecture : 28/09/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 septembre 2012

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. LOUIS - M.OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Aide au permis de conduire : élargissement - Programmation 2012 : modification - Demande de subvention

Mme Metge, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 12 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Parallèlement, la Ville de Dijon a répondu à une expérimentation du Haut Commissariat à la Jeunesse en initiant, en 2010, une démarche volontariste pour le financement du permis de conduire au bénéfice des jeunes dijonnais, en particulier ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville. Cette

action répondait également à l'objectif de lutter contre l'insécurité routière des jeunes (conduite en l'absence de permis ou sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants).

Aujourd'hui, le dispositif se poursuit pour soixante-seize jeunes et quarante-deux ont obtenu le permis depuis la mise en place de cette action. Parmi ces derniers, vingt-quatre voient leur situation évoluer favorablement en termes d'emploi (obtention d'un contrat à durée indéterminée, à durée déterminée, d'une formation qualifiante).

Il a été décidé de reconduire cette action dans le cadre de la programmation du CUCS 2012.

Compte tenu du succès rencontré par cette action, la Ville de Dijon se propose de l'élargir à d'autres catégories de publics, en y associant des partenaires spécifiques.

Le dispositif s'adressera prioritairement :

- aux publics demandeurs d'emploi, en majorité de 18 à 30 ans, engagés et accompagnés dans des dispositifs locaux d'insertion (le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les clauses d'insertion, ...) et mobilisés par les acteurs du territoire (Mission Locale, Maison De l'Emploi et de la Formation via le PLIE),
- à des chefs de familles monoparentales demandeurs d'emploi ou en emploi précaire accompagnés par les acteurs locaux.
- à des stagiaires de l'école de la deuxième chance, pour lesquels le permis est indispensable à leur insertion.
- à des étudiants boursiers nationaux en dernière année d'étude de professionnalisation et disposant de perspectives d'emploi, pris en charge par la Plateforme d'Insertion Professionnelle de l'Université de Bourgogne.

Les bénéficiaires disposeront de seize mois pour présenter leur examen du permis de conduire. Ils participeront pour 200 € et le financement de la Ville s'élèvera au maximum de 1 400 €. Les bénéficiaires seront des résidents dijonnais.

Les publics demandeurs d'emploi devront en contrepartie de cette aide, effectuer des heures de bénévolat auprès d'associations, en rapport avec leur projet professionnel. Ces heures de bénévolat seront modulées en fonction de leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle et validées par la commission en charge de l'attribution des aides.

Ils s'engageront, en amont de leur formation au permis, à participer à des actions de prévention routière et de conduite citoyenne, de sensibilisation à la santé et la conduite, et au respect de toutes les préconisations de leur référent "emploi".

L'enveloppe consacrée à cette action s'élèvera à 98 000 €, qui viendront s'ajouter au crédit de 1 472 308 € de la programmation initiale.

La Ville réaffirme ainsi son effort en direction des populations des quartiers particulièrement fragilisés, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en consacrant au total 1 570 308 € au CUCS en 2012.

Il est proposé, par ailleurs, qu'elle sollicite une subvention au titre du Projet Urbain de Cohésion Sociale de la Région Bourgogne, pour un montant de 15 500 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'élargissement de l'action d'aide au permis de conduire mise en place par la Ville, dans les conditions proposées ;
- 2 solliciter auprès de la Région Bourgogne, la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville au titre du Projet Urbain de Cohésion Sociale ;

- 3 arrêter la nouvelle répartition des financements de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012, d'un montant de 1 570 308 €, dans les conditions suivantes :
- actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 279 300 €,
- actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 925 408 €,
- convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail : 365 600 € ;
- 4 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

